



## Sanitaire et salle de bain

Par **marcos**, le **05/07/2010** à **18:38**

Bonjour,

voila ma mère est âgée de 83 ans et sa salle de bain est équipée d'une baignoire sabot et ne peut donc pas se douchée, car il faudrait lever la jambe à une hauteur de 60cm, donc mission impossible pour ma mere, alors je voudrais savoir si le changement de cette baignoire de 40ans au moins serait à la charge de ma mère ou la propriétaire. merci à vous

Par **chris\_idv**, le **05/07/2010** à **23:23**

Bonjour,

Le propriétaire du logement n'est pas responsable de l'âge de votre mère qui est locataire ...

Avec des raisonnements comme le vôtre si demain votre mère perd la vue vous allez demander à ce que le propriétaire du logement lui paie un chien d'aveugle ?

Votre mère doit demander par écrit au propriétaire l'autorisation de changer la baignoire pour installer à la place une cabine de douche. Les frais correspondants sont à a charge de votre mère.

Cordialement,